



probleme d'assurance de mutuelle

Par **raffy1983**, le **26/10/2009** à **21:06**

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure de surendettement.

Mon banquier m'a fait souscrire a une assurance auto ainsi qu'a une mutuelle quand mes gros soucis d'argent n'avaient pas encore commencer.

Mais quand les contrats ont pris effet, mon compte courant d'ou était débiter toute mes factures, (ainsi qu'un crédit à la consommation souscrit à la meme banque, et donc d'ou était censé etre prélever les échéances pour la mutuelle et l'assurance auto) était deja transmis au services contentieux... Il était donc clair que je n'aurai pas pu payer mes traites!!!!

Actuellement, on me demande de régler la somme d'environ de 2000 Euros pour ces deux contrats, alors que vu ma situation connu par mon banquier, il n'aurai jamais du prendre effet??

Que puis je faire??